

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Organisme de formation SILAEXPERT

I - Désignation

La société SILAEXPERT désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 600, route de Marseille - Lot. Plein Soleil N°18 - 13080 LUYNES.

SILAEXPERT met en place et dispense des formations inter et intra entreprises (« collectives » et « cabinet »), sur l'ensemble du territoire national.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- o « **client** » : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société SILAEXPERT ;
- o « **stagiaire** » ou « **apprenant** » : la personne physique qui participe à une formation ;
- o « **CGV** » : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous ;
- o « **OPCO** » : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et de gérer l'effort de formation des entreprises.

II - Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société SILAEXPERT pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces conditions prévalent sur tout autre document du client.

III - Devis & attestations

Sur demande au service Formation (hors inscription directe sur le site www.silaexpert.fr > Espace client), la société SILAEXPERT fournit un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Toute inscription nécessite l'envoi par le client du devis signé par un représentant habilité du client.

Toute inscription validée par notre service Formation donne lieu à l'envoi d'une convention de formation professionnelle, à retourner complétée, signée et tamponnée.

Au cours de la formation, une feuille d'émergence est transmise par le formateur, qui la récupère complétée et signée. Une attestation de fin de formation et d'acquisition des compétences professionnelles est délivrée aux apprenants à l'issue de la formation.

IV - Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est effectué après exécution de la prestation. Le règlement s'effectue par prélèvement le 5 du mois suivant. Le prix indiqué concerne uniquement les coûts pédagogiques, et ne comprend pas les frais annexes de déplacements, de restauration, d'hôtellerie qui resteront à la charge du client.

V - Prise en charge

Si le client souhaite bénéficier d'un financement par un OPCO, il doit faire la demande de prise en charge directement auprès de l'organisme compétent.

VI - Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 15 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à formation@silaexpert.fr ; l'annulation d'une formation est aussi possible via l'espace client du site www.silaexpert.fr

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande par mail à formation@silaexpert.fr dans un délai de 15 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société SILAEXPERT ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

En cas d'absence ou d'abandon d'un client en cours de session, le montant facturé correspond au total des frais (totalité de la session de formation).

VII - Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants.

Les contenus des programmes figurant sur nos supports ne peuvent donc être fournis qu'à titre indicatif.

VIII - Propriété intellectuelle & droits d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Le client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à SILAEXPERT en cédant ou en communiquant les documents issus des sessions de formation à un concurrent.

IX - Formation à distance et/ou e-learning

Des sessions de formation sont organisées totalement ou en partie à distance par visioconférence et partage d'écran.

Les participants ne sont pas autorisés à enregistrer et/ou capturer le contenu d'une formation.

X - Informatique, libertés et données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société SILAEXPERT sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Il appartient au client de s'assurer que les données personnelles confiées à SILAEXPERT ont été collectées auprès des personnes concernées de manière licite, transparente, loyale, et que les personnes concernées ont été informées du présent article, de même que les données contenues dans le bulletin d'inscription.

La société SILAEXPERT s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

XI - Confidentialité

SILAEXPERT ainsi que le client s'engagent à garder confidentiels les éléments, documents ou informations qui les concernent mutuellement.

Il est rappelé aux participants lors des sessions Inter-Entreprises (collectives) qu'ils sont tenus d'une obligation de discrétion pour toute information et donnée portée(s) à leur connaissance durant les échanges avec les autres participants et l'intervenant. SILAEXPERT décline toute responsabilité pour divulgation ou utilisation même accidentelle d'informations confidentielles.

XII - Responsabilité de SILAEXPERT

SILAEXPERT se réserve le droit de remplacer un formateur si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y oblige et se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure d'une session tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement ou contredirait les présentes conditions générales de vente et/ou le [règlement intérieur applicable](#).

XIII - Qualité des formations et des prestations

L'action de formation mise en place par SILAEXPERT doit favoriser l'acquisition et le développement des compétences et connaissances par le biais d'objectifs pédagogiques. Les formateurs mettront tout en œuvre pour favoriser l'apprentissage et pour répondre aux problèmes concrets rencontrés. La qualité et l'efficacité des formations nécessitent une participation active et constante des stagiaires.

Toutes les formations sont organisées par SILAEXPERT et pourront être occasionnellement gérées par sous-traitance avec d'autres organismes ou intervenants indépendants.

Des questionnaires de satisfaction sont envoyés systématiquement à chaque participant à l'issue de la session de formation. L'équipe pédagogique SILAEXPERT étudie les retours et contacte les participants si nécessaire. Si la qualité des formations et des prestations ne correspond pas aux engagements initiaux, SILAEXPERT invite le client à le signifier par mail à formation@silaexpert.fr

XIV - Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes CGV sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre SILAEXPERT et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'Aix-en-Provence.